

COMITÉ SOCIAL d'ADMINISTRATION

JEUDI 28 NOVEMBRE 2024

Versement d'un complément indemnitaire annuel sur les traitements de décembre 2024 aux

- Personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé
- Titulaires, stagiaires et contractuels

Modalités de versement :

Prise en compte de la situation des agents sur toute l'année 2024 avec proratisation selon

- Modalités de service
- Positions interruptives en cours d'année
- Promotions (le CIA est calculé en prenant en compte les durées de présence dans les catégories successives)
- Date de prise de fonction (ex : lauréats de concours, recrutement en cours d'année)

Montants forfaitaires (pour un agent ayant exercé à temps complet sur l'intégralité de l'année) Les personnels contractuels perçoivent le CIA correspondant aux fonctions exercées.

Catégorie	Fonctions	Forfait CIA 2023	Forfait CIA 2024	Progression en €	Progression en %
<u>Catégorie A</u> AAE IGR IGE ASI	Rectorat – chef de division DSDEN – chef de service mutualisé EPLÉ – agent comptable	770 €	825 €	55 €	+7,14%
	Rectorat – adjt chef de division, service interaca DSDEN : chef de division EPLÉ : SG cat 4 ou 5	660 €	705 €	45 €	+6,82%
	Autres fonctions	550 €	590 €	40 €	+7,27%
<u>Catégorie B</u> SAENES Technicien	Services – chefs de service, chefs de cabinet EPLÉ – SG EPLÉ, fondé de pouvoir, resp. cuisine centrale, service mutualisé	550 €	590 €	40 €	+7,27%
	Autres fonctions	440 €	470 €	30 €	+6,82%
<u>Catégorie C</u> ADJAENES ATRF		385 €	415 €	30 €	+7,79%
Personnels médico-sociaux	CT Recteur	770 €	825 €	55 €	+7,14%
	CT DASEN	660 €	705 €	45 €	+6,82%
	Autres fonctions	550 €	590 €	40 €	+7,27%